



droit au credit de consommation

Par **voyage**, le **28/08/2011** à **15:10**

bonjour;

je voulais faire une carte dans un magasin d'électroménager mais ma demande n'a pas été acceptée pourtant il n'y a pas de raison je ne suis pas fiché à la banque de France j'ai juste eu un petit soucis de règlement d'échéance avec Cetelem l'année dernière maintenant tout va bien j'ai donc téléphoné et même on dit qu'il ne peuvent pas débloquer donc cela veut dire que malgré que je ne suis pas fiché je ne peux pas faire une demande de carte dans n'importe quel organisme de crédit et cela pour une durée indéterminée comment pourrais-je faire pour rétablir ce processus je trouve que c'est un abus de pouvoir surtout que ma situation financière va évoluer et si je souhaite faire un crédit immobilier, est-ce que cela posera un problème. Existe-t-il une loi pour empêcher cet abus merci de votre réponse

Par **fra**, le **30/08/2011** à **12:09**

Bonjour,

N'avez-vous pas, tout simplement, dépassé votre plafond en matière d'autorisation de découvert ?

Par **louisdusav**, le **23/09/2011** à **00:10**

Bonjour,

Nous vous invitons à poser directement votre question sur savdesmarques.com : site indépendant de dialogue entre les consommateurs et les Marques.

Cetelem pourra vous répondre officiellement sur son espace :
<http://www.savdesmarques.com/cetelem>

Louis

Par **Rich75**, le **30/12/2011** à **17:27**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas fiché Banque de France et que votre dossier est dans les normes en terme de capacité d'emprunt, il n'y a pas raison d'avoir un refus, cependant si vous avez des difficultés de remboursement avec un de vos crédits actuels c'est possible. Vous devriez régulariser votre situation avec Cetelem et si le refus persiste consulter d'autres organismes. La meilleure solution est de consulter des comparateurs comme moncreditmoinscher.com, il y en a d'autres, voici le lien de la rubrique [crédit consommation](#).

Cordialement,